

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2015

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE À L'OCTROI DE MER - (N° 2808)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
Mme Berthelot

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Elle est transmise au Gouvernement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.